

Commune d'Aytré - Concession de Plage - Platin Nord et Platin Sud
Plan annexé n°1

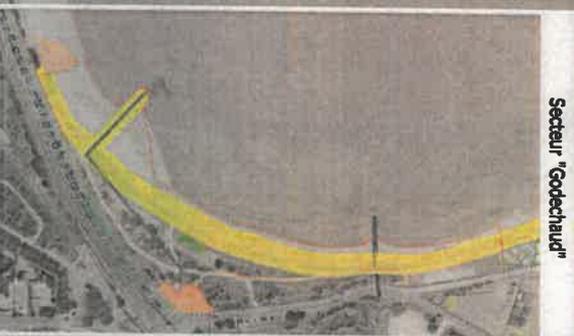
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°2023-16
 du 25 NOV. 2022
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général

Pierre HOLLANDER

- Emprise de la concession de plage
- Equipements relevant de la concession de plage
- Lot d'activité
- Zone d'activités sportives et culturelles
- Point d'information municipal
- Poste de secours
- Zone de stationnement
- Toilettes sèches

Eléments ne relevant pas de la concession de plage
 Concessions d'utilisation du DPM

- Concession ouvrages commune
- Ligne électrique concession commune
- Ouvrages du système d'endiguement
- Evacuation pluvial système d'endiguement
- Superposition d'affectation
- Voirie et stationnement en superposition
- Autorisations ponctuelles
- Canalisations/Aqueduc
- Emissaire d'évacuation eaux des marais
- Autre :
 - Concession conchylicole
 - Limite du domaine public maritime naturel



Commune d'Aytré - Concession de Plage - Secteur Godechaud Plan annexé n°2

- Emprise de la concession de plage
- Equipements relevant de la concession de plage**
 - Lot d'activité
 - Zone d'activités sportives et culturelles
 - Point d'information communal
 - Poste de secours
 - Zone de stationnement
 - Toilettes sèches
- Eléments ne relevant pas de la concession de plage**
 - Concession ouvrages commune
 - Ligne électrique concession commune
 - Ouvrages du système d'endigement
 - Evacuation pluvial système d'endigement
- Superposition d'affectation**
 - Voirie et stationnement en superposition
- Autorisations ponctuelles**
 - Emissaire d'évacuation eaux des marais
- Autre**
 - Concession conchylicole
 - Limite du domaine public maritime naturel

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° 22 RSL16
du ~~25 NOV. 2022~~ **25 NOV. 2022**
Le Secrétaire Général
Pierre MOLAGER

